

**MAIRIE DE  
CHAUMONTEL**  
(Val d'Oise)

**DATE DE  
CONVOCACTION**

Le 10 décembre 2024

**OBJET :**

SUBVENTIONS  
EXCEPTIONNELLES  
  
BIBLIOTHEQUE ET  
JUDO CLUB

Nombre de Conseillers en

Exercice :           **23**  
  
Présents :           **13**  
  
Votants :           **16**

Le Maire certifie avoir fait  
afficher aujourd'hui, à la porte de  
la Mairie, le compte rendu de la  
délibération ci-contre et qu'il n'a  
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,  
Le 19 décembre 2024

Le Maire,  
Sylvain SARAGOSA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024/569

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site [www.ville-chaumontel.fr](http://www.ville-chaumontel.fr), sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

***Etaient présents :*** Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Xavier COQUENTIN

***Procurations :*** Monsieur Marc ZAPIOR donne pouvoir à Madame Virginie VIEVILLE, Madame Nathalie SORTAIS donne pouvoir à Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur José DA ROCHA donne pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA

***Excusés :*** Madame Véronique PETIT, Madame Gwendoline PLUQUET, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

***Absents :*** Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Christopher PETIT, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Christophe VIGIER

***Secrétaire de Séance :*** Monsieur Ernest COLLOBER

∞∞∞∞∞∞∞∞

Madame Virginie Viéville, Adjointe chargée de la Vie locale, des Associations et du Sport informe l'assemblée délibérante que les associations Bibliothèque et Judo Club ont fait une demande de subvention communale exceptionnelle respectivement pour le renouvellement des livres / la mise en place de la fête du livre et le renouvellement des tatamis.

***Vu*** le Code Général de la Fonction Publique ;

***Vu*** les demandes des associations Bibliothèque pour le renouvellement des livres et la mise en place de la fête du livre et le Judo Club pour le renouvellement des tatamis.

***Vu*** l'avis de la Commission des Finances en date du 9 décembre 2024 ;

***Considérant*** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024 ;

Le Conseil Municipal ;  
Après en avoir délibéré ;  
A la majorité :  
(1 abstention : Mme Stéphanie PETIAUX)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 € à l'association Bibliothèque pour renouveler les livres et la mise en place de la fête du livre et de 4 609.20 € à l'association Judo Club pour le renouvellement des tatamis.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#